

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Gaya Animalia et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de petsitting (ci-après "le Client"), incluant les visites à domicile pour animaux de compagnie.

Article 2 : Services proposés

Gaya Animalia propose des services de visites à domicile pour prendre soin des animaux de compagnie du Client. Ces services incluent, sans s'y limiter : nourrir les animaux, changer l'eau, nettoyer la litière ou l'espace de vie, promenades (si applicable), surveillance générale de l'état de santé de l'animal, autres services spécifiques définis dans le contrat.

Article 3 : Tarification et modalités de paiement

Les tarifs des services sont définis dans la grille tarifaire disponible sur le site web de Gaya Animalia ou communiquée directement au Client. Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Paiement d'un acompte de 30% dans les 7 jours suivant la signature du contrat.
- Paiement du solde dans les 48h précédant le début de la prestation.

Les modes de paiement acceptés sont : virements, espèces, chèques.

En cas de non-paiement à l'échéance, des pénalités de retard pourront être appliquées, au taux légal en vigueur.

Frais de gardes supplémentaires : Si des gardes supplémentaires s'avèrent nécessaires (augmentation du nombre de visites, prolongation de l'absence du Client), le restant dû des gardes sera à régler au retour, ainsi que pour toute avance faite par Gaya Animalia (exemple : vétérinaire, nourriture, litière...)

Article 4 : Annulation

En cas d'annulation par le Client : l'acompte ne sera pas remboursé, sauf cas de décès de l'animal.

En cas d'annulation indépendante de la volonté du Client de type événement exceptionnel (catastrophe naturelle, accident, pandémie...), l'acompte payé en chèque est annulé. L'acompte en espèces ou virement n'est pas remboursable mais sera transformé en avoir sur une durée d'un an, sous réserve de disponibilité.

En cas d'annulation par Gaya Animalia pour des raisons exceptionnelles, le Client sera intégralement remboursé.

En cas de retour anticipé du Client, les gardes prévues dans le contrat sont à payer en totalité.

Article 5 : Obligations de Gaya Animalia

Gaya Animalia s'engage à effectuer les visites selon les termes convenus dans le contrat, avec soin et professionnalisme. Gaya Animalia veillera à la sécurité et au bien-être des animaux pendant toute la durée des visites.

En cas de problème de santé ou de blessure de l'animal pendant la période de garde, Gaya Animalia s'engage à contacter immédiatement le Client et/ou un vétérinaire.

Article 6 : Obligations du Client

Le Client doit fournir toutes les informations nécessaires concernant l'animal en remplissant le questionnaire.

Le Client doit s'assurer que le domicile est sécurisé pour permettre à la gestionnaire de Gaya Animalia d'entrer et de sortir sans difficulté.

Le Client doit mettre à disposition le carnet de santé et la carte d'identification de chaque animal en garde, la nourriture, les médicaments et tout autre matériel nécessaire pour le bien-être de l'animal, en quantité suffisante.

Article 7 : Responsabilité

Gaya Animalia ne saurait être tenu responsable en cas de maladie, blessure ou décès de l'animal, sauf en cas de négligence avérée de sa part.

Gaya Animalia n'est pas tenu responsable des dommages causés par l'animal à des tiers ou au domicile pendant l'absence du Client.

Gaya Animalia n'est pas tenu responsable des dommages causés par des tiers à l'animal ou au logement durant l'absence du Client.

Gaya Animalia est assuré en responsabilité civile professionnelle pour couvrir les risques liés à son activité.

Article 8 : Confidentialité et accès au domicile

Gaya Animalia s'engage à respecter la confidentialité des informations relatives au domicile du Client. Les clés et autres moyens d'accès fournis par le Client seront utilisés uniquement pour la prestation des services et seront restitués après la fin de la mission en fonction des recommandations inscrites sur le contrat.

Article 9 : Modification des CGV

Gaya Animalia se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les nouvelles conditions seront applicables pour toute nouvelle demande passée après leur publication.

Article 10 : Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de Gaya Animalia.

Article 11 : Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Fait à Noailan, le 01 septembre 2024

GAYA ANIMALIA